



Relations avec mme la juge tutelle de mon pere

Par sauvetage74

la succession de ma mere et de ma soeur n'arrive pas a etre regler suite a la mise sous tutelle de mon pere

maison familiale mise en vente et bloquage de mon frere
je suis sans réponse de madame la juge depuis le mois de novembre
dossier gérer par l'udaf de savoie a Chambéry

je voudrais savoir l'obligation de mme la juge

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement

Par sauvetage74

reponse a vos 3 messages

suite au deces de mon pere le juge des tutelles et l'Udaf ont respecte intégralement le délai legal c'est a dire mis un
petit plus de 3 mois pour transmettre le dossier au notaire

j'ai appris que mon frère était tomber dans la debauché et est tres souvent depuis plusieurs d'années et qu'il fait un peu
ce qu'il veut

si vous voulez savoir plus de détails je vous donne mon mails stephane.meillierie@orange.fr